Version réglementation	**2-0**	Classement de confidentialité	**Interne**
Valable dès le	**09.09.2019**	Propriétaire	**I-AT-FW-TNZ**
		Processus	**Accès au réseau**
		Langues	**DE, FR**

Divisions	**Infrastructure, Voyageurs, Cargo**
Utilisateurs spécifiques/destinataires	**Direction des ETF, fabricants de véhicules**
Remplace	**Version 1-0**
Attribution	**Voir chiffre 1.3**

Accès technique au réseau: réglementation relative aux champs magnétiques parasites (compatibilité avec les compteurs d'essieux)

Exigences d'Infrastructure concernant les champs magnétiques parasites: compatibilité entre les véhicules et les équipements de contrôle de l'état libre de la voie (compteurs d'essieux) sur le réseau ferroviaire à voie normale de CFF Infrastructure et d'autres gestionnaires de l'infrastructure suisses sur la base de la norme européenne EN 50238



Figure (fig.) 1: contact de rail d'un compteur d'essieux (source: CFF I-AT-SAZ-ATS)

 © CFF

Table des matières

1. Généralités 3
1.1. Situation initiale, objectifs 3
1.2. Champ d'application 4
1.3. Documents de référence et documents associés 4
1.3.1. Bases d'évaluation des champs magnétiques parasites 4
1.4. Termes et définitions 6

2. Problématique des champs magnétiques parasites 8
2.1. Délimitation du présent document 8

3. Répercussions des champs magnétiques 9
3.1. Effets sur les compteurs d'essieux 9
3.2. Annonce intempestive d'état libre 9
3.3. Annonce intempestive d'état occupé 9

4. Mesure et procédés d'évaluation 10
4.1. Valeurs limites 10
4.2. Contrôle 10

5. Documentation 11

Liste des modifications

Version	Chapitres	Modification
2-0	1 à 5	Contrôle général et mise à jour
1-0		Première édition (5.9.2013) Remplace I-SA J84-0 3rd draft, date d'édition: 1.6.2007, I-SA J84-1 3rd draft, date d'édition: 1.6.2007, I-SA J84-2 3rd draft, date d'édition: 1.6.2007.

 © CFF